



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**

Le 1<sup>er</sup> février 2022/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 24 NOVEMBRE 2021**

---

Corps professoral

Mmes D. Forster, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Hottelier, M. Sassòli, B. Sträuli

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey, M. M. Marchal

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Taboada Barreiro, C. Peiry-Krahenbühl

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, MM. B. Foëx, doyen, D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes C. Kaddous, S. De Saussure

MM. G. P. Romano,

Invités

--

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

---

1. Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2021

***Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions (15 voix favorables, 0 non et 1 abstention).***

2. Modification du plan d'étude 2021-2022 : ajout au semestre de printemps 2022 d'un cours fondamental de Maîtrise en droit économique intitulé « Fusion & Acquisitions » dispensé par la prof. A. Darbellay :

Mme B. Bertossa commence par présenter Mme Osta Youmna, nouvelle conseillère académique, et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.

Mme B. Bertossa présente le point. Il s'agit d'un ajout d'enseignement fondamental de maîtrise. Il s'agit d'un cours supplémentaire qui est déjà donné une année sur deux aux étudiant-e-s. Le cours est déjà annoncé sur le site de la Faculté de droit.

***Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (16 voix) la proposition de modification du plan d'étude 2021-2022.***

3. Format des séances du Conseil participatif de la Faculté : présentiel ou ZOOM

Mme M. Baqué présente le point. Faut-il garder le format en distanciel, faut-il revenir au format en présentiel ou faut-il procéder à une alternance des deux ?

L'idée aujourd'hui n'est pas de procéder à un vote formel sur la question puisque nous demeurons tributaires de la situation sanitaire.

Mme L. André, représentante du corps des étudiant-es, précise que le point a déjà été abordé lors de la dernière séance, plusieurs membres ont exprimé leur souhait de revenir au présentiel. Les étudiant-es ne disposent pas de salle pour suivre les séances du CPF dans de bonnes conditions par ZOOM. Elle précise que, lors de la dernière séance, ils/elles ont dû trouver des places dans les couloirs de l'Université et qu'il n'est pas évident de prendre la parole dans le bruit et dans un lieu de passage. Elle trouve également qu'il est plus intéressant d'interagir en présentiel, et il y a moins de réticence à s'exprimer en présence physique des personnes.

La prof. K. Lempen comprend les arguments des étudiant-e-s concernant la salle. Cependant, ZOOM reste un outil très pratique pour le corps professoral qui parfois travaille à temps partiel et/ou combine plusieurs activités, ou qui doit garder les enfants le mercredi après-midi. La technologie permet une majeure flexibilité aux professeur-es. Depuis que les séances sont passées en ZOOM, la prof. K. Lempen n'a manqué aucune séance alors qu'en présentiel, c'est le cas quasiment une fois sur deux. Toutefois, elle soulève que les arguments du corps des étudiant-es sont également pertinents.

Le prof. M. Sassòli n'est pas du même avis que la prof. K. Lempen, il préfère le présentiel, voir les gens, surtout lorsqu'un point particulier suscite un vrai débat. Il propose la forme comodale comme cela est pratiqué pour les cours. Il ajoute qu'en effet, s'il n'y avait qu'un point à l'ordre du jour, ZOOM suffirait largement. Cependant, s'il y a des points de fonds qui génèrent des échanges d'arguments, s'il doit y avoir un débat, il lui semble important que cela puisse se faire en présentiel.

La prof. M.-L. Papaux van Delden est très sensible aux arguments des deux parties. Elle trouve que la participation est tout de même plus large avec ZOOM, il y a plus de personnes présentes. Une forme duale permettrait effectivement de participer à la fois en présentiel et à distance.

Mme M. Baqué rappelle que la question sur la forme duale avait déjà été évoquée et il s'avère qu'elle est actuellement compliquée à mettre en place. La Faculté n'est actuellement pas techniquement équipée.

La prof. M.-L. Papaux mentionne que d'autres facultés le font, par exemple les séances du collège de la Faculté de médecine ont lieu de manière duale.

Le prof. M. Hottelier prend la parole. Il est également très sensible aux arguments qui ont été évoqués par la présidente et la vice-présidente ainsi que ceux de la prof. K. Lempen. Cependant, il va dans le même sens que le prof. M. Sassòli et préfère donc les séances en présentiel avec un échange de vive voix. Il précise également que la Faculté de médecine a des moyens financiers plus élevés que ceux de la Faculté de droit.

L'administrateur, D.A. Gfeller, s'exprime à son tour. Le débat étant varié, il y a des positions très nuancées d'où la difficulté à trouver une solution vraiment appropriée. Il nous fait part de son expérience d'avoir déjà testé une séance duale à distance et cela n'a pas été très concluant, à moins d'avoir un équipement à la pointe qui a un coût non négligeable. Pour l'instant, il est difficile d'appliquer un mode dual à moins d'être équipé. De plus, dans l'hypothèse d'objets nécessitant un vote – à fortiori à bulletin secret – il sera plus délicat de récolter ces votes simultanément en présentiel et en distanciel. A ce jour, une alternative serait, pour le moment, d'alterner le présentiel et le distanciel, mais à terme, la meilleure solution serait l'hybride.

La prof. D. Foster pense que le format dual est celui qui correspond le mieux, mais en effet il y a des problèmes techniques et l'infrastructure actuelle n'est pas suffisante. Peut-être que la Faculté devrait se poser la question sur un investissement.

Le résultat du sondage est le suivant :

Sous réserve des conditions extraordinaires imposées par la situation sanitaire, seriez-vous plutôt favorable ?

- A une reprise en présentiel des séances - 11/16
- Au maintien des séances par vidéo-conférence ZOOM – 3/16
- A une alternance raisonnable entre séances en présentiel et séances par vidéo-conférence ZOOM – 2/16
- A un format hybride – 14/16

La présidente, Mme M. Baqué, informe que le sujet pourrait être discuté à nouveau lors d'une prochaine séance du bureau.

***Le Conseil participatif en prend acte.***

#### 4. Divers et communications

---

La séance est levée à 14h46